

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 032-2014

Type d'intervention: Postulat

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2014.0077

Déposée le: 20.01.2014

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Eberhart (Erlenbach i.S., PBD) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction:

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Rendre Ekeko à la Bolivie

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier les moyens qui permettraient de restituer à la Bolivie Ekeko, un bien culturel important, et s'il est possible d'organiser une manifestation politique et culturelle à l'occasion de la remise.

Développement

Selon différents communiqués, un diplomate suisse aurait fait l'acquisition de cette figurine de pierre de 16 centimètres de haut en Bolivie, dans des circonstances mal définies. Il y a longtemps, cette figurine a été offerte au Musée d'histoire de Berne. Depuis, elle est restée dans la possession du musée.

Pour la Suisse, la sculpture n'a manifestement pas grande importance. Selon mes recherches aucune manifestation n'a jamais été organisée autour de la figurine, et au programme du musée, aucune activité ne semble prévue dans ce domaine.

Pour un important groupe de population de Bolivie, Ekeko est cependant un bien culturel central, des efforts sont entrepris depuis un an et demi pour que la sculpture soit ramenée dans son pays

d'origine. Jusqu'à présent, les pourparlers de la délégation de Bolivie avec les autorités suisses n'ont rien donné.

A mon avis, les biens culturels doivent se trouver là où ils jouent un rôle important. Je me plais à imaginer qu'un tel geste contribuerait quelque peu à la compréhension entre les peuples. Afin que la restitution soit profitable de part et d'autre, il serait possible d'organiser une petite manifestation autour de la restitution. Dès lors, je prie le Conseil-exécutif de faire ce qui est en son pouvoir pour que cette statuette soit restituée à son pays d'origine.